



CDIP/4/12

ORIGINAL: anglais **DATE**: 23 octobre 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CDIP)

Quatrième session Genève, 16 – 20 novembre 2009

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS AUX PROJETS DESTINES A METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS N^{OS} 2, 5, 8, 9 ET 10

Document établi par le Secrétariat

- 1. Le descriptif des projets destinés à mettre en œuvre les recommandations n^{os} 2, 5, 8, 9 et 10, ci-après, a été présenté au Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), à sa troisième session, tenue du 27 avril au 1^{er} mai 2009 :
 - a) Conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement;
 - b) Base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD);
 - c) Accès à des bases de données spécialisées et appui;
 - d) Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (propriété intellectuelle DMD);
 - e) Projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle;

- f) Projet ingénieux pour les institutions de propriété intellectuelle : déploiement de composants et de solutions commerciales personnalisées aux fins de la modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle d'institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle;
- g) Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales;
- h) Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur; et
- i) Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional.
- 3. Les annexes du présent document contiennent les rapports sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux projets susmentionnés.
 - 4. Le comité est invité à prendre note des renseignements figurant dans le présent document.

[L'annexe I suit]

ANNEXE I

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION N° 2

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet :	DA_02_01
Titre:	Conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 2 : Fournir une assistance complémentaire à l'OMPI sous forme de contributions de donateurs et constituer un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l'exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays.
Budget du projet :	240 000 francs suisses (hormis les ressources en personnel)
Durée du projet :	10 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les autres programmes de l'OMPI	Secteur de la coordination concernant les relations extérieures, le monde de l'industrie, les communications et la sensibilisation du public; et Secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Liens avec les programmes de l'OMPI nos 9, 10, 11 et 20.
	Étant donné que l'objectif est de mobiliser des ressources pour le développement, certains autres programmes de l'OMPI qui exercent des activités de soutien aux pays en développement (les programmes 1, 2, 3, 4, 14, 15, 16 et 17) sont également susceptibles d'en bénéficier.
Brève description du projet :	Le but du projet est de convoquer une conférence visant à fournir des ressources extrabudgétaires supplémentaires à l'OMPI pour les travaux qu'elle réalise en vue d'aider les pays en développement à bénéficier du système de la propriété intellectuelle et de constituer un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique. Le projet comprendra trois phases principales : i) des réunions de consultation destinées à développer le thème et à élaborer l'ordre du jour de la conférence (et à examiner les chances de constituer un fonds fiduciaire de l'OMPI pour les PMA); ii) promotion de la conférence auprès des principales parties prenantes; et iii) les modalités d'organisation et logistiques et la convocation d'une conférence.

Chef de projet :	M. Joseph Bradley
Observations sur le projet :	Ce projet comprend les consultations liées aux préparatifs ainsi que l'organisation de la Conférence de l'OMPI sur la création de partenariats destinés à la mobilisation de ressources pour le développement. Au moment de l'élaboration du présent rapport, les divers préparatifs pour la conférence en étaient à leur phase finale. Le programme a été finalisé et la liste des orateurs est quasiment définitive. Les dépenses liées aux missions de consultation (initialement estimées à 50 000 francs suisses) ont été maintenues à un niveau minimal de façon que des ressources soient disponibles pour financer la participation de certains orateurs des pays en développement.
Principaux enseignements :	Les préparatifs pour la conférence ont exigé un vaste processus de consultation, qui a été mené au moyen de séances d'information et de réunions de consultation à Genève avec toutes les parties prenantes. L'élaboration du programme de la conférence et l'identification des orateurs ont reposé sur ce processus. Cette approche non exclusive a reçu des réactions positives des États membres. Par ailleurs, ce processus de consultation s'est révélé extrêmement instructif en ce qui concerne les besoins et les attentes des pays en développement membres de l'OMPI ainsi que les priorités et les méthodes de travail des donateurs. Les consultations ont également contribué à l'identification initiale des partenariats pour les travaux futurs. Il se peut que l'attribution de ressources humaines supplémentaires pour la préparation de la conférence à un stade précoce du processus ait permis d'atteindre de meilleurs résultats et que diverses dispositions administratives aient ainsi pu être prises à un moment plus opportun.
Questions nécessitant un soutien ou une attention immédiate :	Finaliser la liste des orateurs. Soutenir les activités de promotion en vue de favoriser une bonne participation des parties prenantes intéressées.
Voie à suivre :	L'issue de la conférence apportera des suggestions quant à la façon de renforcer l'assistance que l'OMPI peut fournir par la contribution de donateurs ou d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires, pour promouvoir notamment l'exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays. Ces suggestions seront soumises à l'examen des États membres à la session du CDIP afin de lancer les activités et de déterminer les étapes suivantes à cet égard.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation :

*** AP PEE

Progrès considérables Quelques progrès Aucun progrès Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Conférence préparée et organisée	Document de fond, fini à temps pour la réunion du CDIP en avril 2009, qui rend compte du processus de consultation, satisfait les besoins des États membres, rend compte des opinions de ces derniers et contribue à la réussite de la conférence.	Un document de fond a été élaboré et distribué aux États membres en même temps qu'un projet de programme. Ces deux documents rendaient compte de longues consultations et séances d'information avec les États membres.	***
	Rapport présenté au CDIP sur l'état d'avancement du processus de consultation, indiquant le niveau de soutien dont bénéficie la conférence et les chances de réussite de cette dernière.	Un rapport verbal sur l'état d'avancement des préparatifs pour la conférence a été présenté aux États membres. En outre, plusieurs séances d'information se sont tenues, y compris pendant les Assemblées de l'OMPI, afin d'informer les États membres sur l'état d'avancement des préparatifs.	***
	Ordre du jour de la conférence élaboré dans le cadre d'un large processus de consultation qui traduit les opinions et les intérêts de tous les États membres et contribue à la réussite de la conférence.	L'ordre du jour de la conférence et la liste des orateurs ont été élaborés dans le cadre d'un large processus de consultation. Ce processus s'est efforcé d'intégrer tous les intérêts dans la version finale du programme.	***
	Conférence convoquée conformément à un calendrier (avant la fin de 2009) et dans le cadre du budget établi.	Au moment de l'élaboration du présent rapport, la conférence suivait le calendrier prévu et se situait dans le cadre du budget établi.	**

Résultats du projet	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives	Code
(résultats escomptés)		à l'exécution	d'évaluation
	En novembre 2009, rapport postérieur à la conférence présenté au CDIP faisant état de perspectives positives en ce qui concerne des ressources supplémentaires réunies auprès des donateurs à la suite de la conférence.	L'issue de la conférence sera présentée verbalement au CDIP en novembre 2009.	**

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION N° 5

RÉSUMÉ DU PROJE	Γ
Code du projet :	DA_05_01
Titre:	Base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD)
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 5 : L'OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l'ensemble des activités d'assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur des activités spécifiques, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l'activité a été mise en œuvre. Ce projet est lié à la recommandation n° 9.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 300 000 francs suisses Dépenses de personnel supplémentaires : 490 000 francs suisses
Durée du projet :	12 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les autres programmes de l'OMPI	Direction générale de l'OMPI; assistance technique et renforcement des capacités; certains pays d'Europe et d'Asie; Académie de l'OMPI; Patentscope®; modernisation des offices de propriété intellectuelle; coordination concernant les relations extérieures; technologies de l'information et des communications; brevets, promotion de l'innovation et transfert de technologie; marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques; droit d'auteur et droits connexes; savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques. Liens avec les programmes 1, 2, 3, 4, 9, 10, 11, 14, 15, 20 et 25.
Brève description du projet :	Il est proposé de concevoir et de mettre au point une base de données renseignant sur toutes les activités d'assistance technique, avec l'infrastructure logicielle requise, et de l'actualiser régulièrement. Des informations générales seront disponibles sur le site Web de l'OMPI; des informations plus détaillées seront accessibles, en ce qui concerne des activités précises, sous réserve des autorisations nécessaires. La nouvelle base de données s'appuiera sur les informations déjà fournies par l'OMPI. (http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/pdf/wipo_eds_inf_1_rev.pdf) sur ses activités de coopération pour le développement. Des informations sur le nom des donateurs, les consultants et le coût des projets (sous réserve des autorisations nécessaires) seront notamment fournies. Le projet reposera sur le principe de transparence et donateurs et bénéficiaires seront encouragés à autoriser l'OMPI à fournir autant d'informations que possible sur les activités d'assistance technique. Cette base de données sera liée aux autres bases de données pertinentes de l'OMPI.
	Pour la construction du système, on utilisera les technologies fondées sur l'Internet et des logiciels libres ou dont l'OMPI possède déjà la licence; il n'y aura donc pas de frais supplémentaires à cet égard.

Chef de projet :	M. Allan Roach		
Observations sur le projet :	Le commencement de l'exécution du présent projet est actuellement prévu pour décembre 2009 et la première version du système pour la fin du premier trimestre de 2010. Le cahier des charges initial du projet a été établi et servira de base aux délibérations approfondies relatives aux différents secteurs de l'OMPI qui utiliseront le système.		
	Un fonctionnaire de la catégorie professionnelle s'est vu assigner le rôle clé de coordinateur des utilisateurs du projet dans le but d'assister l'équipe technique dans les projets 5, 6 et 9.		
Principaux enseignements:	L'inventaire et le recrutement des ressources techniques dans le cadre du budget disponible a constitué un défi majeur car il n'était pas possible de s'assurer les services de sous-traitants informatiques sur le marché local en raison de leur coût élevé. Par conséquent, afin de maximiser le budget disponible, il a été décidé d'adopter une stratégie plus économique, ce qui a débouché sur le recrutement d'un informaticien directement comme consultant de l'OMPI et d'un autre informaticien à l'aide d'un contrat de sous-traitance conclu avec une entreprise dont le siège se trouve dans un autre pays. Bien que cette solution ait pris légèrement plus de temps que le recours aux entreprises locales, elle permettra de s'assurer que le budget alloué au projet soit suffisant.		
Questions nécessitant un soutien ou une attention immédiate :	Aucune à ce stade.		
Voie à suivre :	Durant le prochain trimestre, les activités ci-après sont prévues : - Concevoir le système et en mettre au point un prototype; - Terminer la version 1 du logiciel; - Recueillir et transférer des données; et - Former le personnel.		

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation :

*** AP PEE

Progrès considérables Quelques progrès Aucun progrès Pas encore évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
	Logiciel stable, sans erreurs et sans bogues.		AP
Le logiciel répond aux caractéristiques fonctionnelles demandées par les utilisateurs	Logiciel offrant des performances acceptables en termes de temps de réponse, lors de l'extraction de données.	remes de temps de l'extraction de les communiquer lion visé :	
	Temps d'extraction visé : inférieur à une seconde par requête.		
La base de données est fonctionnelle	La base de données permet de stocker et d'extraire des données, comme prévu; les données extraites devraient être précises et complètes; et		AP
	La base de données fonctionne à un niveau acceptable en termes de disponibilité et de temps d'extraction.	Il est prématuré de les communiquer	AP
	Disponibilité visée : 99,9% sept jours sur sept Temps d'extraction visé : inférieur à une seconde par interrogation		AP
Savoir institutionnel relatif à toutes les activités d'assistance technique utilisable par l'OMPI et les autres parties intéressées	Données accessibles selon les spécifications prévues, pour les utilisateurs internes et externes. Données tenues à jour à intervalles réguliers [réguliers restant à définir], pertinentes et complètes.	Il est prématuré de les communiquer	AP

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Sécurité et confidentialité assurées	L'accès aux données satisfait aux exigences de l'OMPI en matière de sécurité ainsi qu'aux exigences supplémentaires en matière de sécurité et de confidentialité qui auront été spécifiées.	Il est prématuré de les communiquer	AP

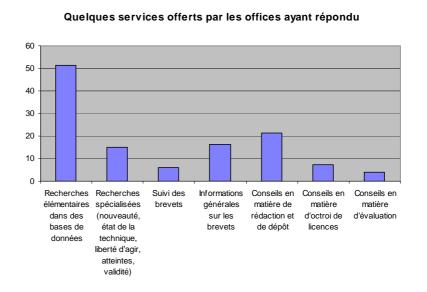
[L'annexe III suit]

ANNEXE III

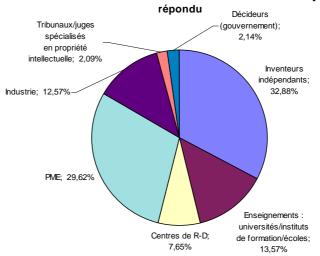
RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION N° 8

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet :	DA_08_01
Titre:	Accès à des bases de données spécialisées et appui
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 3 : Demander à l'OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux offices nationaux des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu'à leurs organismes régionaux et sous-régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d'accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1 874 000 francs suisses
Durée du projet :	36 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les autres	Service mondial d'information en matière de propriété intellectuelle, en coopération avec le secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités.
programmes de l'OMPI :	Liens avec les programmes 9, 14 et 15 de l'OMPI.
Brève description du projet :	Le projet vise à faciliter l'accès aux connaissances techniques aux utilisateurs des pays en développement, en particulier des PMA, et à leurs organismes régionaux et sous-régionaux chargés de la propriété intellectuelle afin qu'ils puissent exploiter efficacement ces connaissances et stimuler ainsi l'innovation et la croissance économique. La mise à disposition de bases de données spécialisées permettra aux utilisateurs institutionnels, en particulier aux offices de brevets, d'effectuer des recherches plus efficaces leur permettant de déceler les antériorités connues et de limiter la portée des brevets délivrés si nécessaire. Pour atteindre ces objectifs, on procédera comme suit : - effectuer une analyse des besoins, passer en revue les bases de données et prendre les résultats en considération; - donner accès à des bases de données spécialisées (brevets et littérature non-brevet) que les offices de propriété intellectuelle et le public puissent utiliser; - rendre possible et soutenir l'utilisation effective de ces bases de données en aidant les pays à mettre en place un appui local sous la forme de centres de technologie et d'appui à l'innovation, avec un réseau correspondant; et - fournir un appui à la formation et à la sensibilisation du personnel de ces centres et des offices, ainsi que du grand public.

Chef de projet :	M. Andrew Czajkowski	
Observations sur le projet :	Deux consultants ont été recrutés pour une période de trois mois débutant le 1er août 2009 afin de réaliser une étude qui comprend une analyse des besoins des offices de brevet et des utilisateurs locaux en matière de bases de données spécialisées, un passage en revue de ces dernières et une recommandation concernant l'utilisation des bases de données les plus utiles par les pays en développement et les PMA. L'analyse des besoins repose sur les réponses à un questionnaire (voir la circulaire CN 3027) envoyée aux offices de propriété intellectuelle des États membres au début d'août, qui ont reçu 74 réponses, parmi lesquelles plus de deux tiers proviennent de pays en développement. Parmi les premiers grands indicateurs qui se dégagent des réponses reçues, figurent : — les domaines techniques comptant le plus grand nombre de dépôts, dans lesquels des bases de données spécialisées seraient utiles comprennent la médecine, la pharmacologie ou la médecine vétérinaire ainsi que la chimie, en particulier la chimie organique; — les groupes les plus importants d'utilisateurs potentiels des informations en matière de brevets sont les inventeurs indépendants et les petites et moyennes entreprises (PME); et — selon l'évaluation des offices, il est aussi probable que les utilisateurs potentiels des informations en matière de brevets aient besoin d'accéder aux bases de données commerciales qu'aux bases de données gratuites. — Ces résultats, ainsi que d'autres, seront également représentés	
	illustrent les sources d'informations en matière de brevets et les services offerts par les offices ayant répondu et donnent une première indication concernant les utilisateurs potentiels des informations en matière de brevets. Sources des informations en matière de brevets fournies par les offices ayant répondu 80 70 60 50 Office national des Antenne régionale de Centres d'information Autres brevets brevets en matière de brevets	



Répartition des utilisateurs potentiels des informations en matière de brevets selon les estimations des offices ayant



Jusqu'ici, l'étude a sélectionné 28 bases de données gratuites en ligne, 14 bases de données de brevets commerciales et plus de 70 ressources d'informations scientifiques et techniques qui pourraient présenter une valeur pour les offices de brevets et leurs utilisateurs. Ces ressources subissent une analyse approfondie.

2. Accès aux revues scientifiques et techniques

Un nouveau service de l'OMPI appelé aRDi - (\underline{A} ccès à la \underline{R} echerche pour le \underline{D} éveloppement et l' \underline{I} nnovation) a été lancé en juillet 2009, qui permet aux PMA (gratuitement) et à certains pays en développement (à un prix très modique) d'accéder aux revues scientifiques et techniques en accord avec les éditeurs.

À l'origine, 50 publications de 12 éditeurs sont disponibles au sein du programme aRDi et il est prévu d'ajouter en permanence de nouvelles publications.

Sur les 30 demandes d'enregistrement reçues à ce jour, 10 remplissent les conditions requises et ont reçu un accès à aRDi. Accès aux bases de données de brevets spécialisées Les premiers contacts avec les fournisseurs commerciaux de bases de données sur les brevets ont été pris dans le but d'obtenir des coûts préférentiels pour ces bases de données. Étant donné que les résultats et l'analyse de l'étude auront une influence majeure sur ces discussions, de nouvelles discussions auront lieu uniquement après sa publication. Mise en place d'un réseau de centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) Pour que les parties prenantes locales puissent effectivement bénéficier d'une accessibilité renforcée aux bases de données susmentionnées, elles bénéficieront d'une assistance personnelle directe, qui leur sera fournie par le personnel des centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC). Lors de la mise en place des TISC, une mission initiale d'évaluation est suivie d'un accord sur le niveau de services (SLA) conclu entre le TISC et l'OMPI et d'un document sur le projet convenu joint en annexe et précisant les dates de lancement, des manifestations de formation et de sensibilisation, etc. À ce jour, des missions d'évaluation des TISC ont été menées dans les pays suivants: Papouasie-Nouvelle-Guinée, Trinité-et-Tobago, Viet Nam, Tunisie et Kazakhstan (5). Des missions sont également prévues plus tard dans l'année en Algérie, Argentine, Chili, Maroc et Uruguay (5). 5. Formation et sensibilisation Tous les points susmentionnés seront renforcés par la formation du personnel des TISC. Des manifestations de sensibilisation, telles que des séminaires et des conférences publics, à l'intention des parties prenantes locales, favoriseront l'utilisation des bases de données technologiques et des avantages liés à leur exploitation. Un séminaire régional de formation, organisé en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS), a été tenu en septembre à Singapour à l'intention de 28 participants de la région sur le thème de l'exploitation des informations en matière de brevets. Principaux Les résultats préliminaires de l'étude mettent en évidence les besoins actuels et futurs des offices de brevets et des utilisateurs locaux en matière enseignements: de bases de données spécialisées tandis que l'accès à un ensemble de bases de données aussi large que possible, la mise en place de TISC locaux et la formation de leur personnel et de leurs parties prenantes renforce la capacité générale d'extraire et d'exploiter des données techniques connues. Aucune actuellement. Ouestions nécessitant un soutien ou une attention immédiate :

Voie à suivre :

- 1. Étude : les résultats complets et leur analyse seront fournis lorsque le document sera fini à la fin d'octobre.
- 2. aRDi : de nouvelles publications seront ajoutées d'ici à la fin de 2009.
- 3. Bases de données spécialisées en brevets : une fois l'étude terminée, des discussions plus approfondies auront lieu avec les fournisseurs de services commerciaux.
- 4. TISC: bien qu'aucun accord sur le niveau de services n'ait encore été signé, il est probable que plusieurs pays le feront cette année. Des manifestations et des formations sont prévues cette année ou au début de l'année prochaine (bien que rien ne soit confirmé jusqu'à la signature de l'accord sur le niveau de services) dans les pays où une évaluation est en cours. Le lancement de ces activités est également lié à la mise en place d'installations équipées localement, ce qui a souvent une conséquence sur la date effective de lancement. D'autres missions d'évaluation, formations et manifestations de lancement sont prévues pour 2010.
- 5. Renforcement des capacités : un consultant supplémentaire a été recruté et commencera à travailler en octobre 2009; il est chargé d'aider à la mise en œuvre des activités susmentionnées, en particulier s'agissant de la formation.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Bien que le commencement du projet ait été fixé au 1^{er} janvier 2009, la date de commencement effective est le 1^{er} mai 2009.

Code d'évaluation :

*** ** AP PEE

Progrès
considérables

Quelques progrès Aucun progrès
Aucun progrès
abandonné

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
1. Étude	Rapport terminé neuf mois après le commencement du projet	L'étude est censée être terminée au plus tard six mois après la date de commencement effective du projet	***
	Site Web aRDi visible sur l'Internet six mois après le commencement du projet	Site Web aRDi lancé le 23 juillet 2009, trois mois après le commencement effectif du projet	***
	Fonction de recherche	C'est un objectif à plus long terme pour inclure une fonction de recherche	**
2. Site Web aRDi établi	Fonction de consultation	Fonctionnelle maintenant	***
	Plus de 100 publications figurant dans la documentation minimale du PCT (littérature non-brevet) 6 mois après le commencement du projet	Plus de 50 publications actuellement disponibles	**
	Des bases de données seront proposées dans l'étude	L'étude respecte le calendrier fixé	***
3. Bases de données de brevet spécialisées	Négociations et contrats-types possibles 12 mois après le commencement du projet	Une fois l'étude publiée, des discussions plus approfondies auront lieu avec les fournisseurs de services commerciaux	**

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
4. Centres de technologie et d'appui à l'innovation	Analyses des besoins pour quatre TISC pilotes 12 mois après le commencement du projet	Cinq évaluations réalisées à ce jour et cinq autres le seront d'ici à la fin de 2009	***
	Accord sur le niveau de services (SLA) signé pour quatre TISC pilotes dans les 12 mois suivant le commencement du projet	Aucun accord sur le niveau de services signé à ce jour mais certains le seront probablement dans les 12 mois suivant le commencement effectif du projet	**
	Document du projet adopté	Aucun document adopté actuellement mais ce sera probablement le cas parallèlement à un accord sur le niveau de services	**
	Formation initiale pour le personnel des TISC et les parties prenantes	Une manifestation régionale de formation a eu lieu en 2009	**
	Inauguration officielle de quatre TISC pilotes 12 mois après le commencement du projet	Au moins quatre TISC vont probablement être inaugurés 12 mois après le commencement effectif du projet	**
	Inauguration officielle de 24 TISC 36 mois après le commencement du projet	En cours	**
	Séminaires itinérants	Non prévu avant 2010	AP
5. Services spécialisés en matière de brevets et de littérature non-brevet à l'OMPI	Leur inclusion dans l'étude est proposée	Leur élaboration doit se faire hors du cadre de l'étude mais dans une période prévue de 12 mois après le commencement effectif du projet	**

[L'annexe IV suit]

ANNEXE IV

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION N° 9

RÉSUMÉ DU PROJET	
Cote du projet :	DA_09_01
Titre:	Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 9 : demander à l'OMPI de créer, en concertation avec les États membres, une base de données pour établir le parallèle entre les besoins spécifiques de développement liés à la propriété intellectuelle et les ressources disponibles, étendant ainsi la portée de ses programmes d'assistance technique, afin de réduire la fracture numérique.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 190 000 francs suisses
	Dépenses supplémentaires de personnel : 490 000 francs suisses
Durée du projet :	12 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI:	Direction générale de l'OMPI; assistance technique et renforcement des capacités; certains pays d'Europe et d'Asie; Académie de l'OMPI; Patentscope [®] ; modernisation des offices de propriété intellectuelle; Secteur de la coordination concernant les relations extérieures; et les technologies de l'information et de la communication. Liens avec les programmes 9, 10, 11, 14, 15, 20 et 25 de l'OMPI.
Brève description du projet :	Élaborer une base de données et un logiciel pour appuyer la proposition du CDIP de créer une procédure interactive efficace pour évaluer les besoins de développement des pays liés à la propriété intellectuelle, conformément aux recommandations relatives au Plan d'action pour le développement, et en vue de créer des mécanismes de mise en parallèle et de centralisation. Il est aussi proposé de créer des mécanismes de collaboration pour la collecte régulière d'informations sur les donateurs et les partenaires potentiels ainsi que les fonds et les compétences qu'ils peuvent mettre à la disposition de l'OMPI pour répondre aux besoins précis des États membres. Cette base de données contiendra des liens vers d'autres bases de données pertinentes et les sites consacrés à l'assistance technique et au renforcement des capacités. Le système sera également capable de suivre les progrès réalisés et de les évaluer. Le système sera conçu à l'aide de technologies de l'Internet et de logiciels libres ou de logiciels pour lesquels l'OMPI dispose déjà d'une licence d'utilisation, ce qui n'entraînera aucun coût supplémentaire.

Chef de projet :	M. Allan Roach
Observations sur le projet :	On cherche actuellement à identifier et à réaffecter un membre du personnel de la catégorie professionnelle à l'administration et à l'exploitation des données/systèmes pour ce projet; le poste devrait être pourvu début 2010, la prise de fonctions de la personne coïncidant avec le début de la mise en œuvre technique.
	L'OMPI suit actuellement les travaux, similaires, menés par l'ONG Global Hand au nom des Nations Unies afin de déterminer dans quelle mesure, le cas échéant, l'OMPI pourrait tirer des enseignements de l'expérience de cette ONG aux fins de la mise au point d'un système de liaison ou d'un système donateurs/demandeurs. Il convient de noter que les fonctions du système des Nations Unies se limitent au rassemblement des demandes et des dons. Ce système ne permet pas de faire de réelles mises en correspondance, ni de faire rapport.
	Compte tenu des exigences supplémentaires recensées lors de la troisième session du CDIP à propos de la liste des consultants aux fins de la recommandation n° 6, l'équipe du projet se consacre actuellement au développement de la structure et à l'identification des sources de données pour la base de données relative à la liste des consultants. Il est rappelé que cette base constitue un élément clé des projets aux fins des recommandations n° 5 et 9, et sert de base à ces projets. Par conséquent, la réalisation de ces travaux a été considérée comme essentielle, un retard de trois mois ayant été prévu pour les travaux relatifs au projet n° 9.
	Le document initial relatif au cahier des charges du projet pour la recommandation n° 9 a été établi et servira de base aux discussions approfondies avec les différents secteurs de l'OMPI et un échantillon d'utilisateurs extérieurs.
	La conception de logiciels pour le projet n° 9 devrait commencer au début du deuxième semestre de 2010 et la première version de ce système devrait être diffusée à la fin du deuxième semestre de 2010.
Principaux enseignements:	Le recensement et le recrutement des ressources techniques dans les limites du budget disponible ont constitué un problème majeur car il n'était pas possible de s'assurer le concours de prestataires informatiques extérieurs présents sur le marché commercial local des consultants en raison de leur coût élevé.
	Par conséquent, afin d'utiliser au mieux le budget disponible, il a été décidé d'opter pour une stratégie d'un meilleur rapport coût-efficacité qui a abouti à une campagne de recrutement pour sélectionner et engager une personne directement en qualité de consultante de l'OMPI. L'Organisation reçoit actuellement des candidatures à ce poste d'analyste des opérations/ de systèmes, qui devrait être pourvu début 2010.
	Ce projet devrait aussi bénéficier des informations collectées durant la Conférence des donateurs de l'OMPI devant avoir lieu début 2009 car cette conférence permettra d'obtenir d'autres informations sur l'analyse de rentabilité de ce projet.

Questions nécessitant un appui ou une attention immédiate :	Aucune
Voie à suivre :	 Recrutement ou engagement d'un consultant; identification et réaffectation de l'administrateur des données/ du système; recensement de toutes les parties prenantes essentielles; et création de points de contact au sein de l'OMPI et à l'extérieur.

AUTO-ÉVALUTATION DU PROJET

Code d'évaluation

*** AP PEE

Progrès considérables Quelques progrès Aucun progrès Pas encore évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Le logiciel répond aux caractéristiques fonctionnelles demandées par les utilisateurs.	Logiciel stable, sans erreurs et sans bogues; et logiciel offrant des performances acceptables en termes de temps de réponse, lors de l'extraction de données. Temps d'extraction visé: inférieur à une seconde par requête.	Prématuré à ce stade.	PEE
La base de données est fonctionnelle.	Base de données capable de stocker et d'extraire des données, comme prévu; les données extraites devraient être précises et complètes; et Base de données offrant des performances acceptables en termes de disponibilité et de temps d'extraction.	Prématuré à ce stade.	PEE PEE
	Disponibilité visée : 99,9%, sept jours sur sept. Temps d'extraction visé : inférieur à une seconde par requête.		PEE
Un répertoire institutionnel des besoins des États membres liés à la propriété intellectuelle est à la disposition de l'OMPI et d'autres parties intéressées.	Données disponibles, comme prévu, à la fois aux utilisateurs internes et externes;	Prématuré à ce stade.	PEE
	Données pertinentes et complètes, mises à jour régulièrement.	Tromature a ce stade.	PEE

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
La sécurité/confidentialité est assurée.	Accès aux données répondant aux directives de sécurité de l'OMPI ainsi qu'à toute autre directive de sécurité/confidentialité supplémentaire, comme prévu.	Prématuré à ce stade.	PEE
Un mécanisme de mise en parallèle et de centralisation a été créé et est opérationnel.	Système pouvant indiquer clairement les liens entre les donateurs et les activités qu'ils financent.	Prématuré à ce stade.	PEE
Des informations sur les donateurs et les partenaires potentiels et les ressources ou les compétences disponibles sont disponibles.	Données concernant les donateurs et les partenaires collectées et saisies de manière systématique et utilisées pour mettre les ressources et les compétences disponibles en parallèle avec les besoins des États membres.	Prématuré à ce stade.	PEE

[L'annexe V suit]

ANNEXE V

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION N° 10

RESUME DU PROJET	
Cote du projet :	DA_10_01
Titre:	Projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 10 : aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 480 000 francs suisses Dépenses supplémentaires de personnel : 120 000 francs suisses
Durée du projet :	36 mois
Principaux secteurs de 1'OMPI concernés et liens avec les programmes de 1'OMPI:	Académie de l'OMPI en concertation avec le Secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités le cas échéant. Liens avec les programmes 9 et 11 de l'OMPI.
Brève description du projet :	Le projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle a pour but de tester un nouveau modèle destiné à aider les pays en développement et les PMA à créer un institut de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle avec des ressources minimales afin de répondre à la demande croissante des spécialistes de la propriété intellectuelle, des professionnels, des fonctionnaires nationaux et d'autres parties prenantes.

Chef de projet :	M. Yoshiyuki Takagi
Observations sur le projet :	La recommandation n° 10 du Plan d'action pour le développement prévoit que l'OMPI doit aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Pour mettre en œuvre cette recommandation, un projet de création de nouvelles académies a été proposé et approuvé. L'objectif global du projet est d'aider les pays en développement et les PMA à mettre en place des capacités institutionnelles nationales de mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle. À ces fins, quatre nouvelles académies seront créées dans quatre pays. La première constituera un projet pilote mené dans un pays précis pour acquérir de l'expérience dans le domaine de la création de ces académies dans d'autres pays. Le pays pilote a été sélectionné en consultation avec le bureau régional concerné et la proposition de création d'une telle académie a été acceptée par les autorités gouvernementales pertinentes du pays concerné. Une mission d'évaluation des besoins a été effectuée dans le cadre du projet pilote et un document de position établi. Le projet pilote est mis en œuvre conformément au programme de travail.
Principaux enseignements:	Il est prématuré, à ce stade, de tirer des conclusions et des leçons du projet en cours de réalisation.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiate :	Mesures de suivi et consultations suivies avec le pays bénéficiaire. Davantage d'informations à fournir aux administrations concernées du pays bénéficiaire, notamment sur des académies de propriété intellectuelle analogues dans d'autres pays en développement ainsi que sur la structure, la fonction et les ressources de ces académies.
Voie à suivre :	Au cours de l'étape suivante du projet, davantage d'informations et une formation seront fournies au futur directeur de la nouvelle académie, à d'autres fonctionnaires intéressés et à de futurs formateurs et enseignants de la nouvelle académie pilote.

AUTO-EVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

*** AP PEE

Progrès considérables Quelques progrès Aucun progrès Pas encore évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Réalisation d'une évaluation des besoins.	Un pays pilote pour le projet a été choisi. Une mission d'évaluation des besoins a été réalisée en six mois à partir de la date de lancement du projet dans le pays pilote. Des consultations ont été menées avec l'office national de propriété intellectuelle et d'autres institutions concernées du pays pilote aux fins de la mise en œuvre du projet.	Une mission d'évaluation des besoins a été réalisée dans le pays pilote sélectionné.	***
Établissement d'un document de position.	Sur la base des informations recueillies durant la mission d'évaluation des besoins dans le pays bénéficiaire, un document de position détaillé a été établi aux fins de la création de la nouvelle académie du pays pilote.	Établissement d'un document de position.	***
Plan de mise en œuvre en cours d'élaboration.	Des recommandations réalistes sont en cours d'élaboration en vue de la mise en œuvre du projet dans le pays pilote bénéficiaire.	D'autres consultations ont été menées avec des fonctionnaires du pays bénéficiaire à propos des activités à mettre en œuvre après évaluation des besoins aux fins de la réalisation des étapes suivantes du projet.	**
Création d'académies de la propriété intellectuelle.	La durée du projet est de 36 mois.	En 36 mois.	AP

ANNEXE VI

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION N° 10

RESUME DU PROJET	
Cote du projet :	DA_10_02
Titre:	Projet ingénieux pour les institutions de propriété intellectuelle : déploiement de composants et de solutions commerciales personnalisées aux fins de la modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle d'institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle.
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 10 : aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1 169 000 francs suisses Dépenses de personnel supplémentaires : 150 000 francs suisses
Durée du projet :	33 mois.
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI:	Division de la modernisation des offices de propriété intellectuelle; Secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités; Patentscope et services connexes en matière de brevets Liens avec des programmes : 9, 10, 14 et 15.
Brève description du projet :	Le projet comprend des sous-projets destinés à certaines institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle, toutes régions confondues. Ce projet, qui a lieu dans le cadre d'un partenariat, dépend aussi bien de l'assistance de l'OMPI que des contributions escomptées et de l'engagement des partenaires. Tous les sous-projets seront réalisés par étape normalisée, y compris en ce qui concerne l'évaluation des besoins, la réorganisation des processus commerciaux, le déploiement de solutions d'automatisation adaptées aux besoins nationaux ou régionaux spécifiques, la formation approfondie et le transfert de savoirs, le suivi des progrès et l'évaluation des résultats après le déploiement. a) Projet pilote pour le déploiement de l'infrastructure des TIC et de systèmes personnalisés de communication électronique pour l'Organisation officieries de le propriété intellectuelle (OAPI) et deux de ses pays membres.
	africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et deux de ses pays membres en vue de leur permettre de gérer, de consulter et d'échanger par la voie électronique, entre eux et au niveau international, des informations de propriété intellectuelle. Les deux pays seront choisis en consultation avec l'OAPI. Le projet sera réalisé compte tenu des éléments de l'infrastructure

mondiale de propriété intellectuelle, tels que les normes de l'OMPI, les classifications, les bases de données, les solutions d'automatisation et les services automatisés. L'expérience acquise dans le cadre du projet et les résultats obtenus pourront être réutilisés ultérieurement, selon que de besoin, afin d'en faire profiter les 14 autres pays membres de l'OAPI.

- b) Un projet analogue au projet a) ci-dessus sera engagé pour l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et deux de ses pays membres en vue de leur permettre de gérer, de consulter et d'échanger par la voie électronique, entre eux et au niveau international, des informations de propriété intellectuelle. Les deux pays seront choisis en consultation avec l'ARIPO.
- c) Projet pour le déploiement de solutions d'automatisation personnalisées complètes dans les institutions de propriété intellectuelle de trois pays faisant partie des pays les moins avancés, toutes régions confondues. Ce projet comprendra des éléments en général non pris en considération dans les programmes ordinaires de l'OMPI, tels que des ressources supplémentaires aux fins du passage sur support électronique d'un large volume d'enregistrements de titres de propriété intellectuelle et de demandes sur support papier en vue de la création de bases de données de propriété intellectuelle, des ressources destinées à une formation plus approfondie et au transfert de savoirs, des ressources pour un ensemble de composants de l'infrastructure des TIC destinés à la prise en charge d'une automatisation de bout en bout.
- d) Des ateliers sur l'automatisation, un par région, pour faciliter le partage et l'échange de données sur les expériences nationales, les problèmes, les enseignements, les meilleures pratiques et les défis relevés. Chaque atelier régional comprendra 10 à 12 pays choisis en consultation avec la région concernée. Ces ateliers sélectifs seront axés sur le transfert de savoirs entre pays, sur la création de capacités institutionnelles et sur la promotion de la collaboration Sud-Sud.

Chef de projet :	M. Yoshiyuki Takagi
Observations sur le projet :	Quelques activités de projet ont été prévues pour 2009, la plupart d'entre elles ayant été prévues pour 2010 et 2011. Celles qui ont été prévues pour la fin 2009 comprenaient quelques missions d'évaluation des besoins et des ateliers régionaux sur l'automatisation.
	Actuellement, les travaux de planification et les travaux préparatoires ont été achevés aux fins des activités d'évaluation des besoins, en consultation avec certains offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle (dont l'Algérie, le Cambodge, le Chili, l'Équateur, l'Éthiopie, le Népal, le Yémen, le Zimbabwe et les offices régionaux de l'OAPI et de l'ARIPO). D'autres offices seront consultés durant la réalisation du projet. Des missions d'experts pour les activités prévues pour 2009 commenceront à partir de novembre 2009.
Principaux enseignements:	Il est prématuré, à ce stade du projet, de vouloir faire rapport sur ce point.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiate :	Les questions recensées ont été et sont examinées par la haute direction. Actuellement, aucune question n'a été soumise à l'examen des États membres.
Voie à suivre :	Trois activités d'évaluation des besoins seront mises en œuvre au prochain trimestre commençant en novembre 2009. Durant ce trimestre, deux ateliers sur l'automatisation seront aussi réalisés dans deux régions différentes. Il ne s'agit que des activités prévues pour 2009. Ainsi qu'il a été dit plus haut, la plupart des activités de projet sont prévues pour 2010 et 2011.

AUTO-EVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

*** AP PEE

Progrès considérables Quelques progrès Aucun progrès Pas encore évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Projet ARIPO/pays membres :			
 équipements appropriés et systèmes opérationnels dans les institutions partenaires aux fins de la réception des demandes de titres de propriété intellectuelle et de l'échange de données électroniques; formation à l'utilisation, à l'exploitation, à la prise en charge et à la maintenance des systèmes; 	 Installation d'une infrastructure de réseau et d'une infrastructure Internet en fonction du cahier des charges; essai, validation et mise en fonction des systèmes élaborés; acquisition par 80% des participants de connaissances sur l'utilisation des fonctions disponibles grâce aux systèmes relevant du projet 	Prématuré à ce stade.	PEE
mise en place d'interfaces de bases de données entre l'ARIPO et certains de ses membres.	aux fins de l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes; - règlement rapide des problèmes de système et pourcentage élevé du temps de disponibilité du système. Échange, par la voie électronique, de données de propriété intellectuelle en fonction du contenu et de l'échéancier du projet.		

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Projet PMA: - Création d'une infrastructure d'automatisation, de bases de données et de systèmes aux fins de l'administration de la propriété intellectuelle; - formation à l'utilisation, à l'exploitation, à la prise en charge et à la maintenance des systèmes; - mise en place d'interfaces de bases de données entre l'ARIPO et certains de ses membres.	 Installation d'une infrastructure de réseau et d'une infrastructure Internet en fonction du cahier des charges; essai, validation et mise en fonction des systèmes élaborés; acquisition par 80% des participants de connaissances sur l'utilisation des fonctions disponibles grâce aux systèmes relevant du projet aux fins de l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes; règlement rapide des problèmes de système et pourcentage élevé du temps de disponibilité du système. Échange, par la voie électronique, de données de propriété intellectuelle en fonction du contenu et de l'échéancier du projet. 	Prématuré à ce stade.	PEE

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Ateliers régionaux sur l'automatisation :		Atelier régional sur l'automatisation devant avoir lieu dans la région du Conseil de l'Asie et du Pacifique la première semaine de décembre 2009.	
Sessions spécifiques sur les sujets suivants : questions prioritaires,	Nombre de questions prioritaires traitées.	Trois thèmes prioritaires seront traités.	**
débats techniques, données d'expériences nationales, rapports	Nombre de pays participant aux ateliers.	Participation de 11 pays à l'atelier.	**
nationaux, évolution des tendances commerciales et techniques ainsi que mise en œuvre réussie des orientations et stratégies futures.	Nombre de critères à respecter identifiés dans les ateliers aux fins de l'amélioration future des systèmes d'automatisation de la propriété intellectuelle.	PEE	**

[L'annexe VII suit]

ANNEXE VII

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION N° 10

RÉSUMÉ DE PROJET			
Cote du projet :	DA_10_03		
Titre:	Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales		
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 10 : aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.		
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 600 000 francs suisses		
Durée du projet :	27 mois		
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI:	Division des brevets, Section de l'innovation et du transfert de technologie. Liens avec les programmes : 9, 10, 11, 14 et 25.		
Brève description du projet :	Le projet permettra de créer et d'évaluer ou, lorsqu'ils existent, d'actualiser et d'améliorer une série de modules et d'éléments d'information concernant la gestion des droits de propriété intellectuelle (notamment les brevets) par des instituts universitaires ou de recherche, y compris en ce qui concerne la création et la gestion des bureaux chargés du transfert de technologie dans les instituts de recherche publics, l'étude des mécanismes de transfert de technologie (y compris les accords de licence) et le développement des aptitudes à rédiger des demandes de brevet.		
	Le projet comprendra aussi l'incorporation des éléments d'information dans un portail constituant un référentiel numérique de modules de formation, de guides, d'instruments, d'exemples, de modèles de stratégies nationales de propriété intellectuelle, de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle, de pratiques recommandées et d'études de cas, accessible par l'intermédiaire d'un portail unique sur le site Web de l'OMPI (point multiservice) aux fins de la promotion de l'innovation locale et des activités de transfert de technologie par l'amélioration de l'infrastructure et de la gestion de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.		

Chef de projet :	M. Philippe Baechtold
Observations sur le projet :	Conformément au point 3.2 intitulé "Auto-évaluation du projet", la première étape concernant le projet n° 10 est la rédaction d'un document relatif au projet, comprenant notamment une description des instruments existants du programme de l'OMPI et une analyse des besoins aux fins de l'amélioration du programme existant (adjonction, suppression ou modification d'éléments dans le cadre de la présente proposition) ainsi que des publications, études et analyses pertinentes provenant d'autres organisations. Ce document devrait faire un bilan de la situation actuelle, indiquant ce qui est disponible, ce qui devrait être disponible, ce qu'il faudrait idéalement avoir et ce qui peut être fait concrètement. Conformément au calendrier d'origine, il aurait dû être établi pour le troisième semestre 2009, en d'autres termes en six mois. Le projet ayant démarré avec du retard, ce document sera prêt d'ici à janvier 2010.
	Nonobstant ce qui précède, il est possible d'annoncer qu'une structure de coordination pour le projet a été créée et que les travaux concernant le document relatif au projet susmentionné ont commencé puisque la première évaluation des instruments existants et des améliorations éventuelles a été effectuée. Les délibérations avec des experts internes et extérieurs permettront, dans un avenir proche, d'affiner le document afin que le document relatif au projet soit prêt d'ici à la fin de l'année.
	Dans le domaine de l'innovation et du transfert de technologie, les activités en cours englobent les programmes de formation concernant la gestion des techniques et les compétences spécialisées en matière de concession de licences dans les pays en développement et, à ces fins, le Secrétariat de l'OMPI a mis au point le programme de formation sur la concession réussie de licences de technologie. D'autres programmes, qui ne sont pas directement en rapport avec le transfert de technologie, doivent aussi être cités, tels que les ateliers de rédaction de demandes de brevet qui apprennent aux participants à rédiger des demandes de brevet pouvant faire l'objet de contrats de transfert de technologie.
Principaux enseignements:	À ce stade du projet, il n'y a pas d'obstacle majeur.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiate :	Aucune
Voie à suivre :	 Mettre la dernière main à la version interne (destinée à l'OMPI) du document relatif au projet, avec notions et objectifs clairs et définition du profil de l'expert extérieur; recenser les experts extérieurs chargés d'examiner le document relatif au projet;
	3. définir les activités futures et dresser la liste des améliorations éventuelles et des actualisations nécessaires d'éléments du programme, commencer la mise au point d'un site Web avant même la mise en service du portail;

- 4. engager les consultations avec les experts extérieurs sur les questions ci-dessus et, éventuellement, réviser le document relatif au projet; et
- 5. commencer, au second semestre 2010, à consulter les États membres et les instituts de recherche en vue de la mise au point de la future structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

*** AP PEE

Progrès considérables Quelques progrès Aucun progrès Pas encore évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Rédaction du document relatif au projet.	Mise au point finale du document dans un délai de six mois à compter du début du projet, avec identification des besoins et des améliorations et recommandations réalisables pour la structure du portail numérique	Compte tenu du retard avec lequel le projet a démarré (septembre 2009), de telles données ne pourront être communiquées que dans les six mois suivant le début du projet.	**
Conception des modules de formation et d'autres instruments/services pour le portail.	Élaboration des modules et autres instruments dans un délai de 18 mois à compter du début du projet, compte tenu de la qualité spécifiée dans le document relatif au projet pour les éléments suivants : modules de formation sur l'infrastructure de la gestion des actifs de propriété intellectuelle, modules de formation sur le renforcement des capacités aux fins de la gestion de la propriété intellectuelle, modules de formation à distance et modules de suivi en ligne des éléments ci-dessus.	Prématuré à ce stade.	PEE
Création du portail numérique.	Mise en service du portail d'ici au [date], compte tenu de la qualité spécifiée [quoi?], et utilisation du portail par les gouvernements et les instituts de recherche publics des pays en développement.	Prématuré à ce stade.	PEE

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Mise en place du réseau.	Utilisation régulière du forum Web, jugé utile, par les personnes ayant bénéficié d'une formation dispensée par l'OMPI.	Prématuré à ce stade.	PEE

[L'annexe VIII suit]

ANNEXE VIII

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION N° 10

RÉSUMÉ DU PROJET	
Cote du projet :	DA_10_04
Titre:	Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur.
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 10 : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 840 000 francs suisses Dépenses de personnel supplémentaires : 268 000 francs suisses
Durée du projet :	18 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI : Brève description du projet :	Secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités; Secteur du droit d'auteur et des droits connexes. Liens avec les programmes 3, 9, 10, 11, 15, 16 et 17 de l'OMPI. Ce projet vise à aider les institutions nationales et les organismes partenaires œuvrant dans le domaine des industries de la création et représentant ces dernières à mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la gestion efficace et le développement des industries de la création, et à faciliter la mise en place de réseaux régionaux ou sous-régionaux de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.
	Mieux faire connaître la valeur économique du secteur de la création, qui repose sur la protection de la propriété intellectuelle, et fournir aux institutions des instruments d'analyse de ce secteur, et aux créateurs des instruments de gestion efficace de la propriété intellectuelle; ce projet contribuera à l'amélioration globale des résultats dans le secteur de la création. En ce qui concerne les organismes de gestion collective du droit d'auteur, une méthode expérimentale dans le cadre de ce projet consiste à fournir à un certain nombre d'organismes de gestion collective une série d'instruments permettant de mettre en place une plate-forme commune numérique de gestion collective grâce à l'uniformisation et à l'accélération des échanges d'information entre eux et avec le reste du monde, aux fins du

répartition des redevances soit effectuée de manière juste, équitable, impartiale, en temps voulu et de manière efficace, et tienne compte des intérêts économiques des pays concernés.

Le modèle utilisé dans ce projet pilote, ainsi que les instruments qui seront élaborés et mis en application par la suite pourront ultérieurement être adaptés de manière à être transposés à des projets pilotes analogues lancés dans le cadre des programmes de l'OMPI en vue de répondre aux besoins d'autres groupes de pays et d'organismes de gestion collective.

Chef de projet :	M. Marco Pautasso
Observations sur le projet :	Un atelier sous-régional sur la gestion de la propriété intellectuelle dans l'industrie de l'édition s'est tenu à Yaoundé (Cameroun) les 16 et 17 juillet. Cet atelier a permis de donner un aperçu de l'incidence du droit d'auteur sur les résultats et la gestion de l'industrie de l'édition. Les pratiques au niveau national et régional, ainsi que d'autres pratiques internationales ont été examinées. L'importance d'une protection efficace et d'une connaissance approfondie du droit d'auteur a été soulignée dans le cadre de la rédaction de contrats d'édition, tout comme la nécessité de collecter des données et de partager des expériences à l'échelle internationale. Des associations nationales d'éditeurs du Cameroun ont participé aux débats et des points de vue ont été partagés sur la nécessité d'une forte représentation des parties prenantes pour le positionnement du secteur de l'édition. Le rôle des institutions gouvernementales a également été examiné. Les points de vue d'autres pays d'Afrique occidentale ont également été échangés. La nécessité d'une participation efficace aux réseaux internationaux d'éditeurs a été soulignée. Les obstacles présents sur le marché de l'édition ont été recensés et des questions devant faire l'objet d'un examen plus approfondi et de mesures ont été élaborées. Quatre-vingt-douze pour cent (92%) des participants ont été satisfaits de cet atelier (tel qu'il apparaît dans les formulaires d'évaluation). La nécessité de mettre en place d'autres activités similaires a été soulignée.
	 un séminaire sur les résultats des industries du droit d'auteur dans certains pays d'Afrique orientale, qui se tiendra les 20 et 21 octobre 2009 à Mahé (Seychelles); et
	— un séminaire sur la contribution économique et les résultats des industries du droit d'auteur dans les pays des Antilles orientales, qui se tiendra les 26 et 27 octobre 2009 à Roseau (Dominique).
	Ce projet, qui vise à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur, a été marqué par deux étapes essentielles dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre du projet :
	L'élaboration d'un document de réflexion final pour la constitution d'une base de données commune et d'un système d'échange de données sur les œuvres musicales pour le réseau du droit d'auteur des sociétés de gestion collective de l'Afrique occidentale (WAN), qui décrit en détail les critères techniques et l'architecture auxquels doit répondre un système de publication des répertoires (WRPS) pour servir de plate-forme; les normes et les formats internationaux à utiliser ont été recensés, y compris le calendrier d'exécution du projet qui ira du mois de novembre 2009 au mois d'août 2011.
	Des consultations ont été menées avec le coordonnateur du WAN afin de s'assurer de l'implication des sociétés de gestion collective du réseau à tous les niveaux de la mise en œuvre du projet, et de leur volonté de disposer de ce système et de le gérer à l'issue du projet. Une réunion des directeurs des

organismes de gestion collective du droit d'auteur du WAN se tiendra du 16 au 19 novembre 2009 à Lomé (Togo). En outre, des consultations ont été menées avec les principales ONG partenaires, la CISAC et le SCAPR.

Les attributions d'un analyste des opérations et des systèmes informatiques qui aura la fonction de consultant du projet ont été définies; des candidatures à ce poste ont déjà été reçues. Le consultant du projet sera sélectionné en consultation avec les organismes de gestion collective du droit d'auteur du WAN et les principales ONG partenaires lors de la réunion susmentionnée.

— Le projet Caribbean Copyright Link (CCL) porte sur la mise en place de moyens complémentaires visant à rationaliser certains aspects du travail réalisé par les sociétés qui sont actuellement gérés séparément, tels que des méthodes ou des systèmes régionaux d'échantillonnage des œuvres utilisées dans les Caraïbes et la promulgation de lois harmonisées en matière de distribution des redevances perçues.

Des consultations ont été menées (par conférence téléphonique) avec le président du CCL et le consultant proposé pour le projet afin de définir la portée du projet.

Le cadre d'exécution a été défini et sera finalisé lors d'une réunion proposée pour la fin de 2009 avec les parties prenantes concernées (les sociétés membres du CCL, le représentant du centre de services du CCL, le consultant du projet et l'OMPI).

Principaux enseignements:

L'atelier qui s'est tenu à Yaoundé a démontré que les exemples de réussite dans les pays avoisinants permettent de tirer des enseignements concrets sur la façon de traiter des difficultés identiques. Les participants ont mentionné la nécessité de mettre en place un moyen d'évaluation critique du rôle des institutions gouvernementales et de développer la législation régionale afin d'améliorer les conditions dans lesquelles opère l'industrie de l'édition. Le besoin d'actualiser en permanence le cadre juridique a également été souligné. Le rôle de l'OMPI dans le rapprochement des points de vue des différentes parties prenantes a été mis en évidence, ainsi que la nécessité de prévoir des activités de suivi pour les éditeurs en Afrique occidentale portant sur des questions plus concrètes. À ce titre, la collaboration avec l'IPA a joué un rôle important.

Les deux séminaires prévus vont réunir des acteurs issus de différentes institutions en rapport avec les industries de la création. Cette rencontre va permettre de mieux faire connaître le rôle des institutions nationales en ce qui concerne certains aspects liés à la propriété intellectuelle et aux industries de la création. Ces institutions devraient ainsi être plus à même de fournir des études sur la valeur économique des industries du droit d'auteur qui conduiront à un produit de meilleure qualité.

La conception du système de publication des répertoires du WAN (WRPS) a démontré que le projet devrait être mis en œuvre sur la base de critères précis, y compris d'un calendrier d'exécution; elle a également apporté des éclaircissements sur la nécessité que ce système de base de données et d'échange soit disponible sur n'importe quel type de support (CD, DVD, RL et Internet), selon les résultats de l'évaluation empirique du niveau de développement technique actuel de chacun des neuf organismes de gestion collective du droit d'auteur.

	Afin d'assurer la bonne mise en œuvre du système, une gestion financière à valeur ajoutée et la durabilité du projet, il a été convenu que le consultant qui sera engagé devra être un expert établi en Afrique occidentale.
	Cette étape de la mise en œuvre du projet a démontré que la participation de certains partenaires, tels que la CISAC et le SCAPR, serait essentielle.
	Le principal enseignement tiré jusqu'ici porte sur la nécessité d'un échange constant et soutenu avec les parties prenantes concernées (la direction du CCL, le consultant) pour que le processus continue d'avancer.
Questions nécessitant un appui ou une attention immédiate :	Les questions de logistique ont posé de nombreuses difficultés lors de la mise en place de l'atelier sur le lieu susmentionné. À l'avenir, il conviendrait d'organiser des ateliers et des activités de suivi similaires dans des endroits pouvant mettre à disposition des services de participation et de soutien. Les problèmes linguistiques devraient être réglés en mettant à disposition des services d'interprétation, y compris dans les pays bilingues.
	Le budget initial prévu pour le séminaire à l'intention des pays des Caraïbes orientales pourrait être dépassé de quelque 6 000 francs suisses. Ce dépassement est dû au nombre de pays (9) qui participent au séminaire.
Voie à suivre :	Les questions qui doivent faire l'objet d'un suivi ont été regroupées dans un document qui a été diffusé auprès de l'ensemble des participants pour examen. Les mesures à prendre concernant ces questions sont actuellement débattues par des représentants des associations d'éditeurs et des institutions gouvernementales.
	La principale mesure qui sera appliquée à l'issue des activités portera sur le lancement d'une étude sur la valeur économique des industries du droit d'auteur dans les pays des Caraïbes orientales.
	Le séminaire aux Seychelles devrait également déboucher sur une étude sur la valeur économique des industries de l'édition dans un ou plusieurs des pays participant à ce séminaire.
	Les pays qui réaliseront cette étude se placeront dans une position favorable pour agir de la sorte car les institutions seront conscientes des changements effectifs auxquels elles seront confrontées durant l'étude.
	Les difficultés rencontrées pour trouver un analyste des opérations et des systèmes informatiques qui corresponde à la description de poste, afin de répondre aux besoins du projet, ont retardé de deux mois la mise en œuvre du projet.
	Étant donné que, potentiellement, le projet revêt une grande importance pour les organismes de gestion collective du droit d'auteur des pays concernés, une attention particulière devrait être accordée à l'implication et au fort soutien des instances gouvernementales dans les États membres concernés.
	La principale mesure qui suivra la nomination du consultant du projet portera sur l'élaboration d'une plate-forme technique WRPS et d'un logiciel associé avant la fin du mois de janvier 2010.

Une équipe de gestion technique du projet sera établie après la réunion qui se tiendra à Lomé (Togo). Cette équipe sera composée de l'OMPI, du coordonnateur du WAN, de représentants de la CISAC et du SCAPR et de l'analyste des opérations et des systèmes informatiques du projet.

Le consultant du projet sera engagé et devrait prendre ses fonctions le 1^{er} décembre 2009. Il est proposé de tenir une réunion à Port of Spain par la suite, pour rencontrer l'équipe de direction du CCL. Les produits finaux devraient être prêts en mars 2010.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation :

*** AP PEE

Progrès considérables Quelques progrès Aucun progrès Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives	Code
(résultats escomptés)		à l'exécution	d'évaluation
Séminaires: Plus grande sensibilisation à la valeur économique du droit d'auteur. Examen des instruments appropriés d'évaluation des résultats aux niveaux national ou régional et de la valeur économique des industries de la création visant à permettre aux gouvernements de recenser les domaines d'action politique. Demandes de lancement d'études sur la valeur économique des industries du droit d'auteur.	Manifestation d'intérêt pour la réalisation d'une étude nationale sur la valeur économique des industries du droit d'auteur, traduction et publication des études existantes ou établissement de documents de sensibilisation spécialement adaptés aux différents pays. Les participants des séminaires représentent un large éventail de parties prenantes (individus et sociétés œuvrant dans le domaine des industries de la création, institutions gouvernementales, organisations intergouvernementales, ONG, institutions bancaires et financières). Détermination des indicateurs les plus appropriés pour mesurer les résultats enregistrés dans le secteur de la création. Plus de la moitié des participants des séminaires indiquent à la fin qu'ils sont satisfaits ne serait-ce que parce que les objectifs fixés ont été atteints. Nombre de demandes et d'études, publication d'autres documents de l'OMPI.	Plus de la moitié des participants de l'atelier sous-régional sur la gestion de la propriété intellectuelle dans l'industrie de l'édition qui s'est tenu les 16 et 17 juillet à Yaoundé (Cameroun) ont indiqué à la fin qu'ils étaient satisfaits ne serait-ce que parce que les objectifs fixés avaient été atteints. 92% des participants étaient satisfaits des résultats de cet atelier. D'autres demandes ont été examinées, portant sur des activités de formation et de suivi similaires avec des éditeurs d'Afrique centrale et d'Afrique occidentale (Cameroun, Gabon, Ghana, Nigéria). Les délibérations durant l'atelier ont révélé certaines difficultés à unir les associations d'éditeurs afin d'améliorer les résultats du secteur et sa participation à la coopération internationale. Un certain nombre de questions concrètes et de difficultés concernant le fonctionnement de l'industrie de l'édition ont été recensées. Un plan d'action sera élaboré sur la base de la liste de questions recensées durant cet atelier.	***

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Ateliers: Sensibilisation au rôle de la propriété intellectuelle dans les activités des entreprises du secteur de la création; et transfert des connaissances pratiques sur la gestion de la propriété intellectuelle par les industries de la création et les organismes d'appui.	Demande de publications de l'OMPI et d'instruments relatifs à la gestion de la propriété intellectuelle dans certaines industries de la création. Nombre de participants aux sessions de formation. Demande de formation aux instruments élaborés par l'OMPI.	La distribution de matériel de l'OMPI mieux adapté aux régions a été demandée, ce qui témoigne de la valeur économique de l'industrie de l'édition. L'OMPI a reçu des demandes concernant la fourniture de données empiriques supplémentaires sur la valeur et sur le rôle du droit d'auteur dans l'industrie de l'édition.	***
Modules de formation spécialisés sur la gestion collective. Élaboration de règles administratives concernant la gestion collective.	Modules de formation adaptés aux besoins de chaque organisme de gestion collective, élaborés au cours des trois premiers mois de mise en œuvre du projet. Adoption et mise en application de règles administratives (documentation, concession de licences et distribution) conformes aux normes internationales.	Détermination des normes et des formats à utiliser pour la collecte et l'échange de données musicales. Consultation menée avec les organismes de gestion collective du droit d'auteur (Afrique occidentale et Caraïbes) et approbation de ces derniers. Des consultations ont été menées avec les principales ONG partenaires. Organisation d'une réunion (à Lomé (Togo)) en vue d'adopter les principaux éléments du processus de mise en œuvre du projet, et d'une réunion à Port of Spain pour lancer le projet.	***
Fourniture de matériel informatique.	Infrastructure informatique des organismes de gestion collective conforme aux exigences en matière de mise en réseau aux fins d'un accès facilité aux bases de données.	Travaux en cours.	**

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Mise à niveau du logiciel.	Logiciel en mesure d'automatiser l'ensemble des opérations des organismes de gestion collective (documentation, concession de licences et distribution) et de faciliter l'accès aux bases de données internationales.	Premier exposé des tâches requises et examen initial du cadre d'exécution terminé.	**
	Logiciel permettant l'utilisation d'applications ayant trait à l'échange de données et l'attribution de numéros normalisés aux œuvres internationales.	Profil et description du poste d'analyste des opérations et des systèmes informatiques du projet définis et adoptés.	
Base de données relatives au répertoire des œuvres musicales des organismes de gestion collective accessible et sécurisée.	Bases de données des différents organismes de gestion collective uniformisées et compatibles avec le système d'échange de données. Base de données accessible dans le monde entier, en ligne et hors connexion, par les organismes du réseau dans tout système sécurisé et compatible (en particulier dans le CISnet).	Travaux en cours.	**
Programme d'installation.	 Neuf programmes de formation mis en œuvre; trois fonctionnaires de chaque organisme de gestion collective utilisant quotidiennement le système en réseau; et nombre de données (sur les œuvres et les parties intéressées) saisies et traitées tous les trois mois par chaque organisme utilisant le système. 	Travaux en cours.	**

ANNEXE IX

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION N° 10

RÉSUMÉ DU PROJET	
Cote du projet :	DA_10_05
Titre:	Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional.
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 10 : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 2 209 000 francs suisses Dépenses de personnel supplémentaires : 882 000 francs suisses
Durée du projet :	24 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI:	Secteur de la coopération pour le développement Liens avec les programmes 8, 9, 10, 11, 14, 15, 17 et 19 de l'OMPI.
Brève description du projet :	Eu égard à la reconnaissance de la propriété intellectuelle comme instrument efficace de promotion de la créativité et de l'innovation, et de stimulation de la compétitivité des entreprises et des pays, ce projet vise à élaborer un ensemble cohérent de politiques et de stratégies à l'intention tant des institutions que des entreprises, y compris des instruments et mécanismes destinés aux organismes de propriété intellectuelle, aux niveaux national, sous-régional et régional, et aux institutions d'appui aux entreprises, l'objectif étant de renforcer l'efficacité et l'utilisation du système de la propriété intellectuelle aux fins du développement des pays les moins avancés et des pays en transition grâce à la réalisation de leurs objectifs à cet égard.

Chef de projet :	M. Marco Pautasso
Observations sur le projet :	En général, l'OMPI a répondu au cas par cas aux demandes des États membres portant sur l'élaboration, la mise au point et l'application de stratégies en matière de propriété intellectuelle et d'innovation. Divers instruments ont été élaborés par différents secteurs au sein de l'OMPI, ou par des experts ou des organisations externes, afin de répondre aux demandes reçues. Il a résulté de cette situation que l'OMPI a adopté des démarches différentes et mené diverses activités d'assistance. Il est maintenant temps, et c'est là l'un des principaux objectifs de ce projet, d'examiner en détail quels sont les instruments disponibles afin d'obtenir un instrument cohérent, méthodique et pratique qui permettrait aux États membres intéressés de recenser et de choisir les instruments qui selon eux conviendraient le mieux à l'élaboration de stratégies en matière de propriété intellectuelle et d'innovation.
	Au cours de la période considérée, deux initiatives ont été lancées par le Secteur de la coopération pour le développement qui sont essentielles à la mise en œuvre de la composante instrument du projet :
	a) la mise au point, actuellement, par deux consultants, d'un instrument de référence qui permettrait d'évaluer les systèmes nationaux de propriété intellectuelle; de déterminer quels sont les besoins correspondants en matière de politique, de stratégie et de changement institutionnel ou organisationnel; de définir un cadre permettant de recenser et de combler les lacunes; et
	b) un processus en cours pour la mise au point et la validation, à titre expérimental, d'un instrument complet, sous la forme d'un ensemble d'alternatives et d'options politiques et organisationnelles, qui va faciliter l'élaboration et l'application de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, et pour la définition de solutions qui permettraient aux pays d'utiliser cet instrument pour élaborer leurs propres stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle.
	S'agissant de la coopération régionale et sous-régionale, des activités ont commencé dans la région des Caraïbes. Un consultant a été engagé pour examiner un projet de proposition concernant la mise en place d'un office sous-régional pour l'examen des brevets. L'intérêt est de mener ce projet à terme, en mettant en place un office régional, et d'envisager de transposer les méthodes et les processus utilisés dans cette situation pour répondre aux demandes pertinentes des États membres dans d'autres régions ou sous-régions.
	Dernièrement, un certain nombre d'enquêtes et d'études sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME ont été réalisées dans un certain nombre de pays dans le monde. Ces enquêtes et ces études avaient non seulement des portées différentes, mais se fondaient également sur des démarches et des méthodes très différentes et, par conséquent, ne sont pas comparables.
	À la suite de la composante du projet concernant les PME, il a été proposé de créer un groupe d'experts afin de définir la portée et la méthode de réalisation d'enquêtes ou d'études nationales sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME.

Principaux	Ce groupe d'experts s'est réuni les 17 et 18 septembre 2009 au siège de l'OMPI. Quatorze experts issus de dix pays, dont trois issus de pays en développement et un issu d'un des pays les moins avancés, ont participé à cette réunion. Le groupe d'experts est convenu de la voie à suivre (voir ci-dessous). L'objectif principal de la réunion proposée était de procéder à une révision complète des différentes méthodes et des différents instruments existants ainsi que des difficultés rencontrées par divers chercheurs et d'élaborer une solution uniformisée, mais flexible, pour garantir la cohérence et la compatibilité des résultats d'un pays à l'autre et dans le temps dans un même pays lorsqu'elle est utilisée par les États membres de l'OMPI. À ce stade, il est encore trop tôt pour tirer des enseignements.
enseignements :	Les incidences du programme et les exemples de réussite s'intégreront dans le projet après son lancement.
Questions nécessitant un soutien ou une attention immédiate :	La réaffectation des ressources humaines prévue pour la mise en œuvre du présent projet dans le cadre des dépenses autres que les dépenses de personnel doit être accélérée.
Voie à suivre :	Les prochaines étapes dans l'application d'un instrument pour l'élaboration de stratégies en matière de propriété intellectuelle et d'innovation consisteront à établir un groupe d'experts à partir d'une liste de spécialistes de renom dans ce domaine, qui seront chargés d'examiner l'ensemble des instruments existants, y compris les nouveaux instruments de référence, afin de les regrouper, de recenser d'éventuelles lacunes et de trouver des solutions pour les combler; et à constituer un instrument final, ainsi qu'une marche à suivre concernant l'utilisation et l'application de ce nouvel instrument à des fins expérimentales dans les pays sélectionnés (Zambie, Algérie, Malaisie, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie et République de Moldova).
	Le groupe d'experts sur les PME a recommandé plusieurs mesures de suivi, dont la détermination du champ d'action des études, la définition des termes essentiels, la conclusion d'un accord sur une méthodologie, la rédaction d'un questionnaire commun pour réaliser les enquêtes, le choix de six pays dans lesquels les études pilotes seront menées et l'établissement de liens avec des partenaires locaux pour mener ces études. Les six pays retenus par le groupe d'experts pour les études pilotes sont :
	l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde, la Jordanie, la Pologne et la République-Unie de Tanzanie.
	Les prochaines étapes consisteront : a) à poursuivre les délibérations par téléphone, par télécopie, par courrier électronique ou en ligne, par l'intermédiaire d'une page Wiki sur Internet, par exemple, afin d'achever les travaux attribués au groupe d'experts et, notamment, d'élaborer des instruments appropriés, y compris un ou plusieurs questionnaires qui pourraient être utilisés sous cette forme ou après des modifications appropriées pour réaliser ces enquêtes ou ces études nationales ou sectorielles; b) à traduire ou à adapter et à imprimer quatre publications dans la série sur la propriété intellectuelle au service des entreprises dans les six pays; c) à réaliser les études; d) à convenir d'une conférence internationale pour faire le point sur les études et proposer des mesures et des stratégies de suivi; et e) à appliquer la stratégie convenue.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation :

*** AP PEE

Progrès considérables Quelques progrès Aucun progrès Pas encore évalué/ abandonné

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Renforcement des capacités des institutions nationales de propriété intellectuelle grâce à une méthode normalisée et intégrée d'élaboration des politiques et stratégies dans ce domaine et de réforme et modernisation des institutions.		Processus lancé pour mettre au point un instrument complet pour l'élaboration de stratégies en matière de propriété intellectuelle et d'innovation.	***
Instrument d'évaluation de la situation du système de propriété intellectuelle dans un pays développé.	Instrument validé par des groupes d'experts (internes et externes) en l'espace de deux mois de préparation; instrument appliqué dans six pays pilotes.	Premier projet d'instrument de référence préparé pour évaluer la situation des systèmes nationaux de propriété intellectuelle.	**
Mise à disposition d'un instrument d'évaluation des besoins.	Instrument validé par des groupes d'experts (internes et externes) en l'espace de deux mois de préparation; instrument appliqué dans six pays pilotes.	Premier projet d'instrument de référence préparé pour définir les besoins en matière de politique, de stratégie et d'organisation; et pour recenser les lacunes et trouver des solutions pour les combler.	**

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Conception et mise à l'essai d'un cadre conceptuel relatif à l'élaboration de stratégies et plans nationaux de propriété intellectuelle ayant trait à une réforme politique, institutionnelle et organisationnelle des administrations de propriété intellectuelle.	Cadre validé par des groupes d'experts (internes et externes); utilisation effective du cadre dans l'élaboration des stratégies et plans nationaux de propriété intellectuelle dans six pays pilotes. Cadre final intégrant les enseignements tirés des essais mis à la disposition des États membres.	Projet de document de référence sur les outils existants et les connaissances actuelles en matière d'élaboration de stratégies de propriété intellectuelle préparé pour examen interne. Projet de liste de membres potentiels d'un groupe d'experts chargé d'examiner les instruments existants, de recenser les lacunes, d'élaborer un instrument final et de définir une marche à suivre pour sa mise en œuvre dans six pays pilotes. Six pays pilotes retenus.	**
Renforcement des capacités des institutions régionales ou sous-régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.		Travaux en cours.	**
Finalisation de la méthode d'administration de la propriété intellectuelle appliquée à l'échelle sous-régionale ou régionale.	Harmonisation des procédures de partage de travail dans un groupe sous-régional ou régional convenu.	Projet de proposition pour la mise en place d'un bureau régional ou sous-régional de propriété intellectuelle en cours d'examen et de finalisation pour être soumis aux instances gouvernementales des États membres concernés.	***
<u>PME</u>			
Méthode normalisée de réalisation d'enquêtes ou d'études sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME.	Validation de la méthode par les groupes d'experts et essai sur le terrain à travers des essais pilotes dans six pays.	Organisation d'une réunion d'un groupe d'experts sur les PME : quatorze experts issus de dix pays se sont réunis et sont convenus d'un plan de travail. Six pays ont été retenus pour les études pilotes. Les travaux sont en cours sur la portée et la méthode de réalisation d'études.	***

Résultats du projet (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Mise à disposition de versions traduites ou adaptées dans les langues nationales des publications de l'OMPI sur la propriété intellectuelle au service des PME.	Recensement des partenaires locaux, signature d'accords, réception et approbation des projets dans les délais, autorisation de procéder à la publication.	Traduction ou adaptation des publications sur la propriété intellectuelle au service des entreprises.	**
Mise à disposition d'IP PANORAMA en français et en espagnol.	Recensement des partenaires, signature d'accords, réception et contrôle de qualité dans les délais des projets intérimaires et finaux, autorisation de procéder à la publication.	Travaux en cours.	**
Formation ou renforcement des capacités d'enseignants ou de formateurs locaux chargés de mieux faire connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la compétitivité d'une entreprise et de fournir une assistance de base concernant l'information en matière de propriété intellectuelle et les services d'enregistrement.	Mise en œuvre réussie des programmes de formation évaluée au moyen d'un questionnaire adressé aux participants.	Travaux en cours.	**

[Fin de l'annexe IX et du document]